

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°24/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

Le **03 DEC. 2021****Membres présents :**

M. Éric PICARD, Président,

M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**M. Quentin GIRY (ONF), M^{lle} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Bureau du courrier

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Budget primitif 2021 du Syndicat mixte Lot Dourdou – Décision modificative n°1/2021

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 14 avril 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature, les articles sont notés à titre indicatif,

Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2021	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	410 306,59 €	0,00 €	410 306,59 €
011 – charges à caractère général	184 158,91 €	0,00 €	184 158,91 €
012 – charges de personnel	207 647,68 €	- 6 100,00 €	201 547,68 €
6336 – Coti. CNFPT et CDG	5 400,00 €	- 1 400,00 €	4 000,00 €
64131 – Rémunérations	66 900,00 €	- 1 600,00 €	65 300,00 €
6451 – Cotisation URSSAF	18 500,00 €	+ 600,00 €	19 100,00 €
6453 – Coti. caisses retraite	24 000,00 €	- 3 600,00 €	20 400,00 €
6454 – Cotisation ASSEDIC	2 800,00 €	- 100,00 €	2 700,00 €
6455 – Coti. pour ass. personnelle	4 600,00 €	+ 100,00 €	4 700,00 €
6474 – Verst œuvres sociales	1 200,00 €	- 100,00 €	1 100,00 €
65 – autres charges de gestion courante	15 200,00 €	6 100,00 €	21 300,00 €

Paraphe :

E.P.

page n° - 42 -

6531	<i>Indemnités</i>	11 200,00 €	0,00 €	11 200,00 €
	<i>Cotisations sociales</i>	0,00 €	+ 1 400 €	1 400 €
6533	<i>Cotisation IRCANTEC</i>	0,00 €	+ 800,00 €	800,00 €
6534	<i>Cotisation URSSAF</i>	0,00 €	+ 3 900,00 €	3 900,00 €
6545	<i>Contribution org. regroupé</i>	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
66	Charges financières	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
67	Charges Exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordres	800,00 €	0,00 €	800,00 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2021 du budget principal du SMLD telle que présentée ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

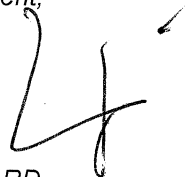
après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,

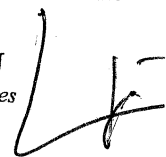
Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
 38 Trémoulis
 48500 LA CANOURGUE
 Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
 mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Bureau du courrier